

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GUERET - 2301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/03/2025 - 258 - 2015 B 00130 - 815 115 282 - A L HAIR DU TEMPS

B 258 le 20/3/2025

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	472	472				
	Fonds commercial (1)	45 000		45 000	45 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	5 150	2 238	2 912	3 912	1 000	25.56
	Autres immobilisations corporelles	7 192	5 105	2 087	5 951	3 864	64.93
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1		1	1		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	500		500	500		
Total II		58 315	7 815	50 500	55 364	4 864	8.79
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	3 027		3 027	3 376	349	10.33
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	5 089		5 089	5 809	720	12.40
	Avances et acomptes versés sur commandes				366	366	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 394		1 394	487	907	186.35
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	13 874		13 874	13 032	843	6.47
	Charges constatées d'avance (3)	1 163		1 163	1 059	104	9.85
	Total III	24 547		24 547	24 127	420	1.74
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		82 862	7 815	75 047	79 492	4 445	5.59

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N/ N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000	5 000		
	Réserves				
	Réserve légale	500	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	17 038	24 664	7 626	30.92
	Report à nouveau	15 362	15 362		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 306	7 626	10 932	143.35
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	41 206	37 900	3 306	8.72
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	18 974	26 951	7 977	29.60
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	3 084	84	3 000	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 912	3 088	1 175	38.07
	Dettes fiscales et sociales	8 051	10 439	2 388	22.88
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 820	1 029	791	76.88
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	33 841	41 591	7 750	18.63
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	75 047	79 492	4 445	5.59

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

23 004

22 638

SAS « A L'HAIR DU TEMPS »

Société par actions simplifiée au capital de 5000 euros

Siège social : 10 Rue Georges Marlaud – La souterraine 23300

RCS GUERET : 815 115 282

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés

L'an deux mille vingt cinq, le 14 mars, à dix huit heures,

Les associés de la société « A L'HAIR DU TEMPS », société par actions simplifiée au capital de 5000 euros, divisé en 500 actions, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle au siège de la convocation qui leur a été faite par la présidence, conformément à la loi et aux statuts.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey Roussy, Présidente.

Sont présents :

• Madame Audrey Roussy, titulaire de	500 actions
TOTAL	500 actions

La présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- les lettres de convocation ;
- les comptes annuels ;
- le rapport de la Présidence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

La présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux associés 15 jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Examen et approbation desdits comptes et rapports, quitus à la Présidente de sa mission,
- Affectation du résultat,
- Convention éventuelle de l'article L.223-19 du code de commerce
- Questions diverses

Puis lecture est donnée du rapport de la présidence.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution (approbation des comptes)

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la Présidence et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et donne à la Présidence quitus de sa gestion. Les dits comptes se soldant par un bénéfice de 3306 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution (affectation du résultat)

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice étant de 3306 euros est affecté comme suit :

- au poste « autres réserves » pour 3306 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au cours de l'exercice précédent.

- Distribution de 5000 € à Mme Roussy Audrey le 16 juin 2021
- Distribution de 7500€ à Mme Roussy Audrey le 13 mai 2022
- Distribution de 7500€ à Mme ROUSSY Audrey le 15 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, s'élevant à 3306€ comme suit :

- à titre d'autres réserves 3306€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée des associés déclare qu'aucune convention visée par l'article L. 223-19 du code de commerce n'a été conclue pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et tous les associés présents.

Madame Audrey Roussy

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Audrey Roussy', is written over a horizontal line.

SAS « A L'HAIR DU TEMPS »

Société par actions simplifiée au capital de 5000 euros

Siège social : 10 Rue Georges Marlaud – La souterraine 23300

RCS GUERET : 815 115 282

**Rapport de la présidence sur les opérations de l'exercice clos
au 31 décembre 2024**

Cher associé,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

1 - Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Nous vous relatons, ci-dessous, les points importants ayant marqué l'exercice écoulé.

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 115616 euros en comparaison aux 113657 euros de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 3306 euros.

Au 31 décembre 2024, notre actif circulant est de 24547 euros en comparaison des 24127 euros au 31 décembre 2023.

Nos dettes s'élèvent à 33841 euros au lieu des 41591 euros pour l'exercice précédent.

2 - Affectation du résultat

Le compte de résultat fait apparaître, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, un bénéfice de 3306 euros que nous vous proposons d'affecter, conformément aux statuts, de la manière suivante : *sur le compte « autres réserves » pour 3306 euros.*

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au cours de l'exercice précédent.

- Distribution de 5000 € à Mme ROUSSY Audrey le 16 juin 2021
- Distribution de 7500€ à Mme ROUSSY Audrey le 13 mai 2022
- Distribution de 7500€ à Mme ROUSSY Audrey le 15 juin 2023

3 – Distribution des dividendes

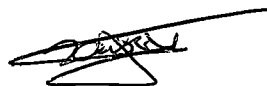
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, s'élevant à 3306€, de la manière suivante :

- A titre de d'augmentation des autres réserves 3306 €
- Distribution des dividendes 0€

4 - Conventions réglementées

Aucune convention, au sens de l'article L. 223-19 du code de commerce n'a été conclue cette année.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.



La Présidente

Signature
